

Initiatives ministérielles

personnes nommées à certains postes vivent de plus en plus grassement.

Les banques alimentaires sont plus nombreuses que les restaurants McDonald à l'heure actuelle au Canada. La pauvreté chez les enfants, qui est un véritable scandale, est une réalité répandue partout au pays. Pourtant, le gouvernement actuel ne peut pas comprendre que des gens quittent un navire le ventre creux au port de Montréal. La vérité, c'est que ce navire est notre navire, ce port notre port, qui relève de notre gouvernement, et cela se passe dans notre pays, que cela plaise ou non aux députés d'en face.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): A l'ordre! J'en appelle à la collaboration du député de Moose Jaw—Lake Centre pour en venir à la pertinence du débat.

[Traduction]

M. Laporte: Monsieur le Président, je termine en rappelant simplement qu'une fois au pouvoir, les libéraux et les conservateurs oublient le prix que la population paie pour bien des luxes dont leurs amis semblent profiter. Ce sont les Canadiens qui paient la note. Il est temps de changer de cap, de remettre notre pays sur la bonne voie.

C'est dans cet esprit que le NPD examinera ce projet de loi pour voir s'il ne peut pas en resserrer les dispositions sur la question de la responsabilité et également rendre l'administration de ces deux ports plus transparente tout en tenant compte des besoins en matière de capacité concurrentielle. Le C-82 n'est pas le début d'une société ouverte et démocratique, mais il soulève plutôt des questions que nous devons continuer d'examiner. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion d'en parler et nous avons hâte de le renvoyer au comité.

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Monsieur le Président, j'essaierai de respecter la règle de la pertinence, mais venant d'entendre les protestations de mon collègue néo-démocrate lorsque j'ai mis tous les politiciens dans le même sac en parlant de la confiance du public, je dois dire que beaucoup d'entre nous n'en revenions pas, en fin de semaine, de lire dans les journaux qu'un député néo-démocrate invoquait son immunité parlementaire pour éviter de payer les dettes encourues pendant la campagne à la direction du parti. Franchement, pour un parti qui se targue d'être si ouvert au public, je dois me demander

pourquoi il agit ainsi, mais—et cela est une entorse à la règle de la pertinence—j'ai jugé qu'il fallait en parler parce que j'avoue être d'accord avec certains arguments de mon collègue du NPD.

On peut aborder le projet de loi C-82 sous un angle étroit.

[Français]

Comme microcosme, on peut dire qu'il y a belle lurette que l'on aurait dû faire certains changements pour justement moderniser le système qui existe actuellement, surtout dans le fleuve Saint-Laurent et dans le système marinier. Mais en même temps, cela donne une occasion au gouvernement de revoir les politiques sur tous les ports, y compris le Port de Hamilton.

[Traduction]

Je ne pourrais pas voir adopter le projet de loi C-82 à l'étape de la deuxième lecture sans savoir pourquoi le gouvernement, dans sa grande sagesse, n'a pas adopté une optique plus large et envisagé la réforme du système de réglementation de l'ensemble des ports fédéraux lorsqu'il a examiné les amendements très spécifiques sur les honoraires payés et pour le personnel des ports de Montréal et de Québec. Si l'on considère le fiasco des deux derniers mois au port de Hamilton, on se rend compte des lacunes du système actuel.

• (1800)

Le ministre des Transports est sûrement conscient, en dehors de tout esprit partisan—car je sais à quel point il tient à se dégager de tout esprit partisan dans cette affaire—, du fait que la ville de Hamilton a adopté à l'unanimité, il y a quelques semaines, une résolution appuyée par de soi-disant membres du Parti libéral, du Parti conservateur, du NPD et, je crois, de quelques autres formations politiques. Cette résolution, qui faisait suite à une autre, envoyée au ministre des Transports le 20 mars de cette année, a été directement adressée au cabinet du premier ministre pour lui demander, entre autres choses, de tenir une enquête publique complète sur l'affaire Lush. Cette résolution a été envoyée au premier ministre du Canada au début d'octobre et. . .

Une voix: Mais cela n'a rien à avoir avec le projet de loi.

Mme Copps: Cette question est reliée au projet de loi, parce qu'il traite de la nomination d'un gardien de port à Québec et qu'il vise à modifier la loi concernant l'emploi de gardien de port à Montréal. J'estime qu'au lieu de présenter une mesure aussi limitée pour régler une situation particulière à Montréal et à Québec, le gouvernement aurait dû proposer un projet de loi assurant une